

**Solidaires**



branche Cemagref

Rennes le 11 février 2005

objet : demandes budgétaires 2006

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la réunion DG/OS du 27 janvier dernier, le secrétaire général nous a fait part des demandes que la Direction Générale du Cemagref pensait formuler pour le budget 2006. Nous souhaitons rappeler dans ce courrier les principales positions que nous avons exprimées lors de cette réunion et rappeler nos revendications.

Tout d'abord, nous constatons que vous formulez à nouveau une demande de création d'emplois précaires (accueil haut niveau et chercheurs associés) bien plus importante que celle que nous avons déjà dénoncée l'an passé et deux fois plus importante que le nombre de création d'emplois de titulaires demandé. Nous constatons également que vous continuez à vouloir augmenter le nombre d'emplois de chercheurs en supprimant des emplois techniques, ce que nous avons également dénoncé dans les instances de l'Etablissement, notamment dans le document intersyndical du 26 novembre 2004 à propos du contrat quadriennal. Nous contestons donc votre projet et vous demandons de prendre en compte nos revendications.

En premier lieu nous vous demandons de retirer les demandes de création d'emplois de CDD de « chercheurs associés ». En effet ce type de CDD de 3 ans – qui n'est d'ailleurs pas encore créé, la loi d'orientation et de programmation de la recherche étant encore en cours d'élaboration - constitue un statut-bis de chargé de recherche au rabais auquel nous sommes fermement opposés et qui ne sert qu'à retarder – voire empêcher, avec les règles de limite d'âge et la « concurrence » inévitable au niveau du Budget entre ces emplois de CDD et les emplois de CR – le recrutement sur un poste statutaire de CR. Nous revendiquons le recrutement des jeunes chercheurs directement dans le corps de CR, immédiatement après la thèse.

En second lieu, nous exigeons que la croissance du nombre d'emplois de chercheurs ne se fasse plus au détriment des emplois d'ingénieurs et personnels techniques. Lors du précédent plan quadriennal, 13 emplois d'ITA ont disparu pour être transformés en emplois de chercheurs. Ce sont des créations nettes d'emplois de chercheurs titulaires qu'il convient de réclamer (à condition de réclamer en même temps les emplois techniques indispensables en accompagnement) ou, si cela ne vous paraît pas opportun et si les tutelles ne veulent pas prendre en considération le fait que nombre de titulaires Agriculture mis à disposition exercent de fait un métier de chercheur, demander à transformer des emplois Agriculture en emplois de chercheurs.

Aujourd'hui, le ratio entre les personnels ressources (techniques ou administratifs) et l'ensemble des personnels qui peuvent exercer des fonctions d'encadrement ou nécessiter du temps de personnels techniques et administratifs (chercheurs, ingénieurs de recherche, ingénieurs mis à disposition, doctorants, post-docs et autres cadres sous contrat), est **proche de un** au Cemagref, ce que nous considérons comme totalement insuffisant.

Les demandes présentées par le Secrétaire Général en terme de créations nettes d'emplois (6 emplois statutaires de chercheurs et 11 d'ingénieurs et techniciens plus 12 nouveaux postes de CDD d'accueil de haut niveau et 15 CDD de « chercheurs associés ») ne feront qu'accroître ce déséquilibre, et sont donc en cela contestables également.

En matière de repyramidage nous relevons plusieurs priorités :

1) Rectification :

Il convient de replacer les sept emplois restitués suite au mouvement social de la recherche de 2004 (1 CR1, 1 IE2, 1 TRS, 2 TRN, 1 AJT, 1 AGT) en concordance avec les niveaux des autorisations de recrutement qui ont été effectivement accordées (1 CR, 2 IR2, 2 IE2) et d'obtenir que les emplois budgétaires pour contractuels (CDD sur subvention créé en 2004) ne gagent pas les 2 derniers emplois de titulaires restitués à leur niveau initial. Cette rectification n'a été opérée ni en Loi de Finances Rectificative 2004 ni en Loi de Finances Initiale 2005.

2) le pyramidage correct des grades à l'intérieur de tous les corps.

Il est urgent d'obtenir la mise en conformité avec les % statutaires du corps des Ingénieurs de Recherche (+ 5 IR0 et + 9 IR1). Il faut prévoir également les transformations d'emploi de DR2 en DR1.

Toute demande de création ou de transformation d'emplois doit s'effectuer en vérifiant que le résultat préserve les proportions correctes dans chaque corps (à titre d'exemple 6 emplois d'IE nouveaux doivent se répartir en 1 IE0, 2 IE1 et 3 IE2).

3) la requalification des emplois d'Ingénieurs et personnels techniques : Nous considérons que le projet de la direction est insuffisant. Le projet de cartographie des moyens nécessaires par département et TR ne nous semble pas apporter toutes les réponses. Etabli à partir de la seule revendication des moyens nouveaux réclamés par le nouveau PS, le risque est de laisser de côté tout les besoins en terme de reclassement des personnels.

Le Cemagref doit donc mener une campagne de requalification des emplois ITA en explorant les deux voies :

- l'analyse des besoins en emplois nouveaux pour les équipes et les thèmes de recherche,
- l'analyse des besoins en reclassement des personnels déjà présents dans les équipes.

Ces deux études doivent être menées en parallèle et il est possible d'utiliser rapidement les informations collectées lors des réunions RH dans les groupements. Les modalités pratiques du reclassement peuvent aller au delà des voies classiques (concours interne et CAP) et peuvent être également basées sur des concours externes organisés là où les besoins ont été recensés.

Avant toute chose il faut résorber les sous-classements existants dans le corps des AGT et utiliser pour cela une partie des postes d'AJT disponibles. La transformation d'emploi d'AJT en TR et AI pourra être simultanément envisagée car dans chacun de ces corps car il existe des situations de sous-classement manifestes et des retards à combler.

Nous vous rappelons le constat navrant fait à chaque campagne de recrutement, que du personnel sur-diplômé est sous recruté et ensuite utilisé de façon abusive par l'encadrement du Cemagref. Nous sommes demandeurs d'une réflexion approfondie et d'une mise en commun du travail des jurys de concours, afin d'éviter que ne se renouvellent de telles situations à chaque changement de président de jury.

Nous vous rappelons également le nombre important de candidats qui se présentent à chaque concours internes -en moyenne 10 en IR, 15 à 20 en IE, 10 à 20 en AI, 10 à 20 en TR- et dont la valeur est reconnue par les jurys pour une grande partie d'entre eux. Et lorsque les chiffres sont moins élevés, cela signifie la plupart du temps que l'information est mal passée ou que les agents sont très démotivés.

La satisfaction des besoins nouveaux passe également par la formation des agents en place : la part du budget accordée à ce secteur ne nous semble pas assez ambitieuse ni répondre aux besoins de l'établissement. Et ce n'est pas dans l'urgence des fins d'activité décidées par les plans stratégiques qu'il faut envisager la reconversion des personnels.

Nous vous demandons de revoir en ce sens les demandes budgétaires 2006 de l'Etablissement, et en tout état de cause de nous transmettre copie du document de demandes budgétaires que vous enverrez aux tutelles.

Vincent LOUVEAU  
Secrétaire de la branche Cemagref de SUD Recherche EPST

Copie adressée à Monsieur le Secrétaire Général